

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SEANCE DU 11 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le cinq juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLEMOT Etienne, Maire.

Étaient présents :

M GLÉMOT Étienne, Mme HAMARD Marie-Claude, M GEORGET David, Mme CHARRAUD Isabelle, M GUEUDET Arnaud, M DELOIRE Jérôme, M GUILLEMIN Richard, M GABORIAUD Bernard, Mme GROSBOSIS Mélanie, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, Mme MELLIER Marie, Mme PAQUEREAU Amélie, M PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, Mme STEIRNIRGER Emeline, Mme THEBAULT Angélique.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme Amélie PAQUEREAU
Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme Emeline STEIRNIRGER
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. Samuel LOREAU
Mme MAROLLEAU Estelle a donné procuration à Mme MADIOT Séverine
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme Marie-Claude HAMARD
M. MUHAMMAD Nooruddine a donné procuration à M. Etienne GLÉMOT
Mme NOIROT Muriel
M. PERRAULT Sylvain
M. PISCIONE Patrick
M. RAYNAL Michel
M. ROBERT Bruno a donné procuration à Mme Marie-Claude HAMARD
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. Bernard GABORIAUD

Secrétaire de séance : Isabelle CHARRAUD

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers en exercice..... | 29 |
| Nombre de conseillers présents..... | 17 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 25 |
| Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales | |
| Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie | |

2022-07-03/ Camping : Contrat de prestation avec Anjou Tourisme

Monsieur le Maire présente à l'organe délibérant la proposition de Anjou Tourisme concernant la mission d'assistance de la commune en vue de rechercher un investisseur/exploitant pour le camping.

La mission consiste à réaliser une fiche produit, démarcher les opérateurs et mettre en relation les opérateurs avec la collectivité. Par la suite Anjou Tourisme accompagnera les deux parties en vue d'un accord.

En parallèle, afin d'optimiser notre recherche, Anjou tourisme proposera un Appel à Manifestation d'Intérêts qui sera rédigé et publié dans les journaux officiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De signer la proposition d'Anjou Tourisme concernant la mission d'assistance de la commune ([annexée](#))

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, le 12 juillet 2022
Le Maire,
Etienne GLEMOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

NOTE DE PROBLEMATIQUE

Mission d'assistance de la commune du Lion d'Angers en vue de la recherche d'un investisseur / exploitant du camping « Les Frenes – Val de Mayenne »

Nom du commanditaire : La collectivité du Lion d'Angers

Elus responsable du projet :

Etienne GLEMOT, maire du Lion d'Angers

Arnaud GUEUDET, adjoint à l'urbanisme et à l'économie

Technicien référent au sein de la collectivité

Isabelle GINESTE, Directrice Générale des Services

Nom des techniciens en charge de la coordination du projet à Anjou tourisme

Rodolphe LIGONNIERE, responsable du pôle Ingénierie tourisme et développement des filières

Jeremy YZOULET, Chargé en implantation d'affaires de projets touristiques

Etablie le 13 / 06 / 2022

Accusé de réception en préfecture
049-200053239-20220711-2022-07-03-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Le contexte

Suite au départ de l'ancien gestionnaire du camping « Les Frenes Val de Mayenne », la commune du Lion d'Angers est à la recherche d'un nouvel investisseur / exploitant.

En mars 2020, Anjou tourisme a été sollicité par la mairie du Lion d'Angers en vue de réaliser un diagnostic complet du camping avec des préconisations d'aménagement et grandes orientations de développement en vue de moderniser le camping et trouver un nouvel opérateur.

Une première mise en relation a été établie entre la collectivité et l'opérateur / investisseur « Slow Village » qui était intéressé pour reprendre la gestion du camping.

Malgré de nombreux échanges et la réalisation d'études de faisabilité et d'aménagement par l'opérateur, le montant des travaux nécessaires pour répondre au concept initial de « Slow Village » devenait trop onéreux pour la collectivité. L'opérateur et la collectivité ont donc décidé de ne pas continuer ensemble dans ce projet.

Les réflexions menées avec l'opérateur ont toutefois permis à la collectivité d'avancer sur plusieurs points stratégiques évoqués dans le diagnostic du camping : achat d'un terrain attenant au camping moins soumis aux risque d'inondation ; ré-aménagement du bâtiment d'accueil du camping avec logement de fonction ; réflexion sur l'aménagement de l'entrée du camping et des accès ; réflexion sur la possibilité d'intégration d'une guinguette etc.)

La collectivité souhaite désormais trouver un acheteur ou un opérateur exploitant du camping pour en assurer la gestion.

Le contexte de la demande

C'est dans ce contexte que la collectivité du Lion d'Angers sollicite à nouveau Anjou tourisme pour l'aider à trouver un nouvel opérateur exploitant.

Contenu de la mission d'accompagnement

Dans le cadre de son offre de service auprès des collectivités intitulée « **Appui à la recherche d'investisseur ou opérateur touristique** », Anjou tourisme propose d'accompagner la collectivité à travers différentes étapes :

Misslon 1 :

- Création d'une fiche « projet » à destination des investisseurs et une valorisation sur la plateforme nationale tourisme-hub.org, partenaires-tourisme-anjou.com.

Misslon 2 :

- Actions de prospection en local et en national en lien avec notre partenaire « Géolink expansion » : spécialiste français de la prospection relative à l'implantation touristique

Mission 3 :

- Mise en relation des opérateurs avec la collectivité et un accompagnement des deux parties en vue de finaliser un accord de reprise

Option : Si cette 1^{ère} phase de démarchage auprès de gros opérateurs en direct n'aboutit pas, Anjou tourisme pourra accompagner la collectivité dans la rédaction d'un Appel à Manifestation d'Intérêt.

** A noter que dans le cadre de la création du GIP Anjou tourisme intégrant les EPCI partenaires, cette mission d'accompagnement est gratuite auprès de la collectivité.*

Les livrables

- La réalisation d'une « fiche produit »
- Listing des contacts des opérateurs démarchés

Contribution de la commune du Lion d'Angers

- Validation de la « fiche produit » ;

Période de réalisation de la mission d'accompagnement mission 1 et 2

| Etapas du projet | Date de réalisation du projet | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|---|---|----|---|---|-----|---|---|---|---|---|
| | J | F | M | Av | M | J | Jui | A | S | O | N | D |
| MISSION 1 | | | | | | | | | | | | |
| MISSION 1 | | | | | | | | | | | | |
| Réalisation de la fiche produit | | | | | | | | | | | | |
| MISSION 2 | | | | | | | | | | | | |
| Démarchage opérateurs | | | | | | | | | | | | |
| MISSION 3 | | | | | | | | | | | | |
| Mise en relation des opérateurs avec la collectivité et accompagnement des deux parties en vue d'un accord | | | | | | | | | | | | |
| Option : Soutien à la rédaction d'un AMI (si phase de prospection non concluante) | | | | | | | | | | | | |

Signature du contrat de prestation entre les parties prenantes

Le président d'Anjou tourisme
Philippe CHALOPIN

Par la collectivité (tampon et signature)

Le Maire du Lion d'Angers
Etienne GLEMOT

Document annexé la délibération 2022_07_03 en
date du 14 juillet 2022.

de recevoir, E. GLEMOT

